



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

18^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Marc Renaud

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019	Page	3
3.	Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. O. Thomann (PLR), démissionnaire	Page	3
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local en remplacement de M. O. Thomann (PLR), démissionnaire	Page	3
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de la salubrité publique en remplacement de M. D. Piaget (PLR non membre du législatif)	Page	3
6.	Nomination de six membres de la Commission de révision du règlement général de commune	Pages	3 – 4
7.	Demande de crédit d'engagement de CHF 214'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, rapport à l'appui	Pages	4 – 5
8.	Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public, rapport à l'appui	Page	5
9.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente du télé-réseau à Vidéo 2000 SA pour un montant de CHF 1'012.000.00	Pages	6 – 11
10.	Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'introduction d'un impôt foncier communal pour les personnes physiques	Pages	11 – 14
11.	Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de modification du coefficient fiscal communal des personnes physiques	Pages	14 – 16
12.	Budget 2020 ; rapport à l'appui	Pages	16 – 28
13.	Communications du Conseil communal	Pages	28 – 30
14.	Motions et propositions	Pages	30 – 33
15.	Interpellations et questions	Page	33

Date	Statut	Commentaires
07.01.2020	Version provisoire pour approbation	
23.01.2020	Version provisoire pour approbation	Suppression des rapports des commissions sur demande de M. Renaud

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre place. Je souhaite la bienvenue au public ainsi qu'au journaliste présent dans cette salle.

La 18^{ème} séance de la législature 2016 – 2020 est ouverte.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai règlementaire et a reçu l'ordre du jour.

Le Président annonce avoir reçu une motion du parti socialiste intitulée « *Un village avec des bâtiments économes en CO² et des espaces généreux en biodiversité* » et informe que celle-ci sera traitée au point 14 de l'ordre du jour : motions et propositions.

Le Président propose un changement concernant la lecture des rapports de Commission et propose que celle-ci soit effectuée uniquement en cas de demande. Les rapports étant depuis plus de 48h sur la plateforme Echo, le Président estime que tout le monde a eu l'occasion d'aller les consulter.

Le Président annonce 2 remarques :

1. Il informe qu'il y a toujours des vacances au sein des groupes PLR et de l'Entente et demande que le nécessaire soit fait afin de terminer la législature avec un Conseil général représentatif de notre population et le plus complet possible.
2. Le Conseil communal doit encore proposer quelqu'un à la Commission de révision du plan d'aménagement local afin que celle-ci soit complète avec 15 membres. Il demande donc que le Conseil communal présente quelqu'un lors de la prochaine séance du 26 mars 2020.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Eberhard, secrétaire remplaçante de M. dos Santos Dias Eduardo, qu'il remercie d'ores et déjà pour son travail.

Présents : 29

Excusé-e-s : Mmes Hofmann Rossel Shirley, Loosli Véronique, MM. dos Santos Dias Eduardo, De Ieso Michele, Nrecaj Ramadan, Voumard Timothée

Le quorum de 29 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 15 voix.

Le Président annonce qu'une modification de l'ordre du jour avec un point supplémentaire intitulé « *Nomination de 6 membres de la Commission de révision du règlement général de commune* » est proposée par le Conseil communal et la soumet au vote.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il semblerait que cela ne soit pas une nouvelle commission. C'est simplement une commission qui existait déjà et qui est repourvue pour un but particulier pendant quelques mois.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Léane Dubied de son travail et prie les intervenants de transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance à Mme Nadia Cutro. (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. O. Thomann (PLR), démissionnaire

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons Mme Véronique Hillion.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommée à ce poste, Mme Véronique Hillion, avec ses remerciements.

4. Nomination d'un-e membre de la Commission de révision du plan d'aménagement local en remplacement M. O. Thomann, démissionnaire

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Sven Romanens.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Sven Romanens, avec ses remerciements.

5. Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. D. Piaget (PLR non membre du législatif)

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous n'avons pas trouvé de remplaçant pour l'instant mais remettrons ce sujet sur la table au sein du groupe PLR en mars prochain.

6. Nomination de six membres de la Commission de révision du règlement général de commune

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Davide Poma et moi-même.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour le parti socialiste, nous proposons Mme Paola Attinger-Carmagnola et M. Jean-Claude Berger.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons MM. Charles Constantin et Nicolas Bornand.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** les considère comme nommés à ce poste et les remercie pour leur engagement.

7. Demande de crédit d'engagement de CHF 214'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, rapport à l'appui

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de ce lundi, le groupe PS a examiné cette demande de crédit et pris connaissance des rapports des commissions saisies.

Il n'a pas de commentaire à apporter et annonce qu'il soutiendra la demande de crédit.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous remercions le Conseil communal pour avoir inclus dans son rapport un compte-rendu chiffré des dépenses de 2019 qui montre qu'encore une fois, une très petite partie du crédit voté en décembre 2018 pour le réseau électrique a en fait été utilisée.

Le point le plus relevant de ce crédit est la part de CHF 200'000.00 allouée à Eli10, qui par ailleurs semble toujours destinée à ne pas être utilisée. Il nous semble qu'une révision des principes de base du contrat d'entretien et de développement de Eli10 s'impose. Il conviendrait mieux de cibler les besoins d'entretien d'une part (inclus les cas d'urgence) et de l'autre, les investissements planifiés.

Cela dit, le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

M. Jean-Claude Musy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

En date du 9 décembre 2019, le groupe PLR s'est penché sur ce rapport du Conseil communal.

Lors de la survenance d'une panne, il est parfois plus judicieux de remplacer le matériel défaillant que de le réparer.

L'urgence étant la même, il faut disposer du crédit très rapidement et c'est l'objet de cette demande.

L'unanimité des membres présents du groupe acceptera cet arrêté.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

8. Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de ce lundi, le groupe PS a examiné cette demande de crédit et pris connaissance des rapports des commissions saisies. Il soutiendra la demande de crédit.

Concernant l'éclairage public, le groupe PS partage la position de la Commission des travaux publics d'étudier si un remplacement global ne serait pas plus opportun.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pendant plusieurs années, nous avons argumenté que ce crédit inclut les travaux de réparation des murs et de colmatage qui devraient plutôt se trouver dans le budget de fonctionnement. C'est finalement le cas cette année, comme quoi insister avec patience parfois, obtient raison.

Ainsi, nous nous permettons d'insister encore sur le 2^{ème} aspect de nos argumentations récurrentes à propos de ce crédit annuel.

En effet, les investissements et les améliorations qui sont l'objet de ce type crédit, il conviendrait de considérer une planification plus étendue que sur une seule année. Par exemple, avec un crédit cadre sur 4 ans.

Cela dit, le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa dernière séance, le groupe PLR a décidé de soutenir, à l'unanimité, la demande de crédit du Conseil communal.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente du télé-réseau à Vidéo2000 SA pour un mandat de CHF 1'012'000.00

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente soutient la vente du télé-réseau.

Le télé-réseau n'est plus aujourd'hui un monopole naturel comme au temps de sa construction. Il n'y a donc plus aucune raison de le garder dans le domaine public. D'autant plus si on désire qu'il reste concurrentiel et technologiquement à la pointe.

On peut rappeler que nous avons déjà posé cette problématique par une interpellation en 2013.

Quant à la proposition de réinvestir la moitié du prix de vente dans des actions de l'acheteur Vidéo2000, l'Entente rejoint totalement l'opinion contraire et unanime de la Commission des services industriels.

Pour les mêmes raisons qui sont à la base de la vente, il ne convient pas que la commune se disperse dans la gestion et la surveillance d'un tel investissement, qui est désormais hors du cadre du service public.

M. Jean-Claude Berger (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il y a quelques années, notre commune était encore propriétaire de plusieurs réseaux : réseau électrique, réseau d'eau, télé-réseau... Et la commune était fière d'avoir ainsi la possibilité de gérer ses différents réseaux, de les contrôler de manière à facturer des prestations pour notre population à un prix attractif.

Les temps changent et les technologies évoluent de plus en plus rapidement. Ainsi, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, force est de constater que la vente telle que proposée à Vidéo2000 semble être une décision vers laquelle nous devrions tendre. Pourtant, une des premières préoccupations des citoyennes et des citoyens de notre pays, en particulier les jeunes, est la protection de l'environnement, manifestée entre autres par la vague verte lors des élections fédérales d'octobre dernier. Nous ne pensons pas que la technologie 5G, laquelle nous sommes quasi contraints d'utiliser prochainement, va écologiquement dans le bon sens.

Mais, c'est sans doute encore le bon moment pour passer à la vente de ce réseau. D'autres technologies arriveront et nous pensons que malgré tout, il faudra entretenir le réseau câblé pendant plusieurs années encore. Nous ne sommes pas certains que notre commune ait alors les ressources financières nécessaires pour réaliser cet entretien ou effectuer certains gros travaux par rapport aux ressources que le groupe, qui s'appelle UPC aujourd'hui, pourrait engager. Ainsi, c'est davantage un choix de raison, pragmatique, qui incite notre groupe à se résoudre à accepter cette vente par une majorité de ses membres.

En ce qui concerne une prise de participation au capital de Vidéo2000 SA, nous n'y adhérons pas et soutenons l'amendement de la Commission des services industriels à l'art.2. La minime place que nous aurions comme actionnaire se limiterait à être juste informé et tenant compte d'une éventuelle fusion de communes à venir, il nous semble plus opportun de disposer de cet argent pour le mettre au service de prestations pour des familles, des étudiant-e-s, des enfants, ou encore pour le développement durable par exemple. Il faut étudier ce sur quoi il serait le plus pertinent d'agir pour

permettre à notre population d'avoir accès à des prestations à un prix attractif. Et perpétuer de cette manière l'esprit de posséder ses propres réseaux qui avaient cette finalité-là. En résumé, une majorité votera cet amendement.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de la séance du 09.12.2019, le groupe PLR a revu et débattu les rapports de la Commission des services industriels et de la Commission financière et de gestion sur le sujet de la vente de notre télé-réseau à Vidéo2000.

La discussion s'est déroulée sur deux niveaux. D'une part, tous les membres du PLR ont concordé sur le fait que non seulement philosophiquement, mais aussi au vu des compétences requises, la gestion du télé-réseau n'incombe pas à la commune et de son Conseil communal et qu'un acteur spécialisé dans le domaine tel que Vidéo2000 serait mieux positionné pour cette gestion.

Le débat s'est ensuite focalisé sur le timing ainsi que le prix de cette vente. En effet au vu de ce qui apparaît comme une stabilisation du nombre d'abonnés la question a été posée s'il fallait à tout prix vendre le réseau maintenant. À ce sujet, il a été relevé qu'attendre pourrait être risqué et obliger la commune à de potentiels investissements ce qui pourrait rendre difficile une vente à l'avenir. Ce risque est augmenté au vu de canaux de distribution qui se multiplient et deviennent de plus en plus hétérogènes surtout avec le potentiel à venir du 5G.

En ce qui concerne le prix, il a été constaté que le Conseil communal a reçu deux offres indépendantes qui sont de mêmes niveaux ce qui indique que le prix offert est celui du marché. Nous voterons donc pour les articles 1^{er}, 3, et 4 de l'arrêté à une large majorité.

En ce qui concerne l'art. 2 nous rejoignons les membres de la Commission des services industriels qui ont souligné le manque de cohérence que présente d'une part la vente d'un objet en vue d'une obsolescence programmée, et d'autre part un investissement dans la même activité.

Nous ne soutenons donc pas qu'une partie du fruit de la vente soit injecté dans le capital de Vidéo2000. Et nous soutiendrons donc l'amendement de l'art. 2 de l'arrêté soumis par les membres de la Commission des services industriels et ce, à l'unanimité des membres présents.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Notre groupe demande une brève interruption de séance.

Le Président accorde une suspension de séance de 3 minutes.

La séance reprend et **le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Jean-Claude Musy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous sommes en train de dissoudre un compte autoporteur dont les propriétaires sont les utilisateurs du télé-réseau, qui l'ont financé, entretenu, pendant 30 ou 40 ans. Est-ce que le fruit de cette vente doit revenir à la commune ou aux utilisateurs du télé-réseau ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je pense que les utilisateurs du télé-réseau pendant 30 ou 40 ans ont eu une prestation qui correspondait à ce qu'ils payaient. Si la commune a mis de l'argent dans le compte autoporteur, c'est tout à son honneur.

Dans les chiffres qui ont été cités tout à l'heure, j'ai quelque problème. Je veux bien que mon rapport ne soit pas totalement transparent et évident. Il est transparent, il n'est peut-être pas évident et l'on peut toujours chercher la petite bête. CHF 6'000.00 pour les prises, je pense qu'il faut prendre en compte que ce n'est pas seulement la prise qui est importante pour l'entreprise en question mais il s'agit plutôt du carnet d'adresses que cela fournit et les informations que ces personnes peuvent avoir.

Je vous rappelle simplement que nous sommes dans une société, quand quelque chose est gratuit, c'est vous qui êtes le produit. La société en question cherche à avoir des informations sur les gens puisqu'on sait qu'actuellement, c'est ce qui est intéressant et rentable.

Il ne faut pas trop rentrer dans les détails de discussion, ce qui est important de savoir c'est : s'agit-il d'une tâche communale que de gérer un télé-réseau ? S'agit-il, au contraire, de quelque chose que l'on peut privatiser sans risque ? Pour ma part, le réseau d'eau et le réseau électrique, c'est exclu que nous le privatisions car c'est quelque chose de vital.

Que Swisscom ait investi dans la fibre optique... Je ne pense pas que la commune puisse concurrencer Swisscom, tant sur le plan technique que sur le plan marketing. Swisscom a peut-être d'autres idées derrière la tête que la commune n'arriverait pas à suivre.

La question se pose, faut-il oui ou non, que la commune conserve son télé-réseau ?

En ce qui concerne la participation au capital de Vidéo2000, c'était une bonne intention d'un comptable un peu râpe qui s'est dit qu'il pouvait mettre l'argent de côté pour pouvoir l'utiliser lorsque cela deviendrait un peu plus compliqué. Manifestement, ce n'est pas l'avis de votre Autorité, je n'ai aucun problème avec cela. Les conditions de vente sont valables que l'on soit partenaire ou pas de Vidéo2000 donc je peux tout à fait vivre avec cet amendement.

Par contre, où cela posait problème c'est que le rapport soit renvoyé car il faudrait recommencer les négociations.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est à mon tour de demander s'il est possible d'avoir une interruption de séance car il y a une confusion au sein du groupe qu'il faudrait clarifier avant de passer au vote.

Le Président accorde une suspension de séance de 3 minutes.

La séance reprend et **le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Pour clarifier la position du PLR, il y a une confusion sur le chiffre énoncé par M. Jean-Claude Musy, voilà pourquoi nous préférons repousser ce vote en mars. Nous avons de la peine à savoir si ce montant est juste ou pas.

Le Président :

Pour résumer, le PLR souhaite reporter la mise en vote de l'arrêté de la page 8 concernant le transfert du télé-réseau du patrimoine administratif au patrimoine financier au mois de mars. Seulement cet arrêté-là ?

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous souhaitons reporter les 2 arrêtés.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est une question qui concerne le Conseil général, de mémoire, mais on ne corrigera pas. La prise en considération a été acceptée, on ne peut pas retirer l'objet du vote. On peut le refuser mais on ne peut pas le retirer, il doit être voté aujourd'hui avec les amendements.

J'ai cru comprendre que le chiffre qui interpelle les amis PLR, c'est celui de CHF 6'000.00 par abonné qui a été calculé. Il est clair que ce chiffre-là évalue le coût de la connexion internet et non pas, de la connexion télé-réseau. Les rentrées pour une connexion internet sont largement supérieures à celles d'une connexion simple de télé-réseau. Il n'y a vraiment rien de très spécial. Le prix de CHF 1'000.00 par abonné est constant depuis plusieurs années. Lorsque j'ai été, durant quelque temps, au Conseil communal dans le rôle de M. Canonica, j'avais commencé à regarder et la totalité du télé-réseau qui a changé de mains de ce temps-là jusqu'ici, l'ont été, environ à ce prix de CHF 1'000.00 par abonné. On est vraiment dans la cible.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je ne suis pas sûre que le peu de pratique que nous avons par rapport à ces différentes démarches, qu'il soit justifié de s'appuyer sur le formalisme pour ne pas entrer en matière par rapport à la demande du PLR. Je propose que l'on revote l'entrée en matière.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Sans vouloir faire de l'excès de formalisme, nous avons un règlement qui mérite d'être suivi. Si l'entrée en matière a déjà été acceptée, on ne peut pas revenir en arrière, au même titre que si un arrêté est voté, on ne vient pas en arrière après coup.

Au vu de la situation, **le Président** décide de faire une pause d'interprétation. Il propose une courte interruption de séance et demande au bureau (questeurs, vice-présidents et chefs de groupe) de le rejoindre pour clarifier la suite.

Le Président décide de reprendre la séance et de se pencher sur l'amendement reçu.

Le Président :

Nous avons reçu une proposition d'amendement afin de remplacer l'art. 2 du 1^{er} arrêté : Le Conseil communal est autorisé à vendre le réseau câblé communal de télésexeau à la société Vidéo2000 SA aux conditions suivantes : CHF 506'000.00 + TVA facturée à Vidéo2000, CHF 506'000.00 sous forme de participation au capital de Vidéo2000.

Amendé, art. 2 devient : Le Conseil communal est autorisé à vendre le réseau câblé communal de télésexeau à la société Vidéo2000 SA.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Suite aux discussions, interventions et suspensions de séance, le Conseil communal pourrait-il encore faire une synthèse et nous dire pourquoi il faut vendre le télésexeau. Certains d'entre nous hésitent. Ils ont besoin d'être rassurés.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis surpris d'une chose, c'est peut-être dû à mon inexpérience de voir que si la Commission des services industriels est en ballant, il n'en demeure pas moins que la Commission financière et de gestion adhérerait à la reprise du télésexeau. Semble-t-il que la donne risque de changer.

Pour l'anecdote, je vous rappelle également que la commune du Landeron, je ne voulais pas la citer, a investi énormément dans son télésexeau qui devient, semble-t-il, très difficilement rentable car si l'on veut récupérer ce que l'on a investi, c'est compliqué.

Un télésexeau, dans 52% des prises n'ont aucun abonné, cela ne rapporte rien. C'est l'entier des frais du télésexeau qui sont pris par le 48% qui sont encore clients. Cela veut dire que le jour où il faut faire une mise à niveau, ce sont les 48% qui vont payer l'entier y compris pour les 52% de prises qui ne rapportent absolument rien.

Nous avons stabilisé en perdant 13 abonnés de 2017 à 2018 à CHF 1'000.00 l'unité cela fait CHF 30'000.00 de perdus ces 2 dernières années. Qu'en sera-t-il à la fin de cette année ? Nous serons toujours au même nombre ou est-ce que cela va diminuer ?

Est-ce que tout le monde à un smartphone dans la salle ? J'imagine que oui. Je pense que la majorité des personnes consultent internet, avant tout, avec son smartphone avant d'aller à la maison derrière son ordinateur. Je prétends que l'on n'a pas les moyens de régater contre Swisscom, tant au niveau technique qu'au niveau marketing et cela, si ce n'est pas aujourd'hui, j'imagine mal que cela ira mieux demain. Ce que je crains avant tout, si d'aventure votre Autorité décidait de renoncer à cette vente, c'est que l'on se retrouve d'ici 3 ou 4 ans à un moment où il vaudra ce qu'il vaudra... Peut-être plus, mais peut-être moins car il y aura beaucoup moins d'abonnés.

La nouvelle génération n'aime pas être attachée à un fil. Quant à la 5G, on n'en parle pas parce que ce n'est pas totalement d'actualité.

Je vous demande de bien réfléchir, que les négociations ont été faites sur une longue durée, pas sur ces 3 dernières semaines. Les prix ne sont pas du tout garantis, est-ce que c'est cela que vous voulez offrir à la commune ? Est-ce que l'on va choisir le « tout en avant » en disant que l'on investit dans ce télésexeau pour pouvoir régater contre la fibre optique de Swisscom ? Est-ce que l'on va

foncer pour les prochaines générations ? Est-ce que l'on va reporter cette charge de rénovation aux 48% qui font encore confiance au téléseu ?

Voilà les questions que vous devez vous poser aujourd'hui. L'important ce n'est pas de voir ce qu'il s'est passé, ce téléseu a été bien fait mais dans notre société, les choses évoluent et je pense que l'on est à un point d'évolution aujourd'hui où il s'agit de réagir de la meilleure des façons possible. Je suis prêt à aller renégocier mais je ne suis pas prêt à entendre des remarques si d'aventure, le prix serait moins bas car l'on a trop tardé. Réfléchissez bien, je suis persuadé que pour la commune, il faut que ce téléseu revienne à des personnes qui ont les compétences techniques et financières.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais faire encore trois observations :

M. Lorenzo Zago a été Conseiller communal et s'est aussi occupé du téléseu. Le fait qu'il déclare que la valeur du téléseu d'aujourd'hui se situe dans les mêmes eaux que celles en 2014 est à considérer. A la page 4 du rapport, on constate que le nombre d'abonnés a passé de 1100 en 2014 à 900 en 2019.

En 2014, Lorenzo Zago était encore en fonction. La valeur du téléseu d'aujourd'hui et la chute du nombre d'abonnés sont des chiffres à mettre en perspective. Enfin, le Conseil communal a reçu deux offres. Elles se situent un peu au même niveau, ce qui tend à dire que le prix offert par Vidéo2000 est celui du marché.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'amendement de l'art. 2 est accepté par 25 voix pour et 1 avis contraire.

Le 1^{er} arrêté est accepté par 22 voix pour et 1 avis contraire.

Le 2^{ème} arrêté est accepté par 20 voix pour et 3 avis contraires.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'introduction d'un impôt foncier communal pour les personnes physiques

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de ce lundi, le groupe PS a examiné cette proposition et pris connaissance du rapport de la commission financière et de gestion. Il votera en faveur de la proposition du Conseil communal.

La situation est claire : soit cet impôt touchera à futur tous les propriétaires possédant un bien immobilier dans notre commune mais ne l'occupant pas, soit il ne touchera personne. C'est donc tout ou rien. Arcinfo nous a appris ces derniers jours que 3 communes seulement ont ou vont opter pour cette seconde solution.

Notons que cet impôt est et restera déductible fiscalement pour les propriétaires taxés, tout comme le sont par exemple les assurances couvrant le bâtiment pour les risques incendie ou dégâts des eaux.

Le PS a examiné aussi l'option « oui, mais », qui aurait consisté à accepter l'impôt à un taux moindre mais l'a écartée. Il ne croit pas aux vertus de la concurrence fiscale et se réjouit que sur cet objet, une quasi-unanimité se fasse sur le plan cantonal.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération.

On s'interroge toutefois sur l'objectif de cet impôt.

Qui va pénaliser les petits propriétaires, ainsi que les locataires, à moyen et long terme.

Puisque les gros propriétaires étaient déjà pour la plupart constitués en sociétés immobilières.

L'Entente saintblaisoise est partagée car à nouveau, nous rajoutons une taxe ou un impôt, dans une situation qui est à la fois très favorable pour les finances communales, tout en gardant une fiscalité peu attrayante pour les contribuables.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

CHF 0.00 aujourd'hui, CHF 2'000.00 le 1^{er} janvier 2020. Voilà la progression de l'impôt foncier pour un propriétaire de bien de rendement à Saint-Blaise (ou si vous préférez, d'un appartement en PPE qu'il loue et sur lequel il paie les impôts avec une valeur cadastrale de CHF 500'000.00.

Selon le rapport de notre exécutif, sur ces CHF 2'000.00, CHF 1'200.00 iraient au canton et CHF 800.00 à Saint-Blaise. La facture d'impôt foncier sera nouvellement envoyée aux propriétaires de 325 à 375 biens immobiliers donc 50 à 100 propriétés de contribuables saintblaisois.

L'élargissement de l'assiette fiscale de l'impôt foncier aux personnes physiques fait partie des compensations aux réformes fiscales cantonales votées en mars 2019 par le Grand Conseil. Parmi les autres compensations, citons encore les suivantes :

- La diminution de la déduction des frais de déplacements*
- La possibilité offerte aux communes de prélever des taxes déchets, de passages de réseau de gaz ou de chauffage à distance.*
- Le contrat de formation qui prélève 0,58% sur la masse salariale des employeurs publics et privés pour reverser la 1^{ère} moitié aux écoles professionnelles et l'autre moitié aux employeurs formateurs.*

Là, nous parlons des compensations. Parlons maintenant des mesures fiscales qui nous concernent tous de près ou de loin. En 2020, il y aura une baisse générale du barème d'imposition pour tous les niveaux de revenus ainsi qu'une réduction de la valeur locative. Les revenus imposables inférieurs à CHF 7'500.00 seront exonérés d'impôts. En 2021, il y aura une baisse supplémentaire pour les couples mariés et les familles monoparentales, le taux passant de 55 à 52%. Le Conseil d'État veut faire de Neuchâtel un canton plus attractif en allégeant la charge fiscale pour toutes les catégories de revenus.

Mais ne nous écartons pas du sujet, concentrons-nous sur l'impôt foncier ! Pour l'impôt foncier, toute commune peut actionner une seule manette celle qui détermine le taux, au minimum 0 au maximum

1,6%. Par contre, la loi ne lui permet pas de moduler le taux en fonction des contribuables. Cela sera donc le même taux pour tous : les personnes morales, les personnes physiques et les fondations et les fonds de placement collectifs. Ne nous le cachons pas, les recettes de l'impôt foncier permettront aux communes dont les finances sont plutôt fragiles, de se refaire par rapport aux mesures fiscales cantonales citées plus haut.

Saint-Blaise n'est pas dans ce cas de figure. Sa situation financière depuis 2013 s'est bien améliorée. En 2020, l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier ne servira pas à amortir le choc des réformes fiscales cantonales mais plutôt à contribuer au financement de la baisse du coefficient fiscal saintblaisois.

Aujourd'hui à Saint-Blaise, l'impôt foncier se monte à 1,5‰, le taux cantonal se situant à 2,4‰. Pour 2020, notre exécutif propose d'augmenter le taux à 1,6‰, ce, de manière pérenne.

Le groupe PLR a bien saisi le principe de l'élargissement de l'assiette fiscale de l'impôt foncier mais l'augmentation du taux de 1,5‰ à 1,6‰ interroge notre groupe.

Pourquoi plafonner au maximum l'impôt foncier alors que la situation financière de la commune est bonne, que des réserves importantes se dissolvent et que la vente du télé-réseau pour plus de CHF 1'000'000.00 vient d'être acceptée ?

Pourquoi baisser le coefficient fiscal de manière provisoire et augmenter le taux de l'impôt foncier à 1,6‰ de manière pérenne ?

Pourquoi ne pas prévoir une augmentation de l'impôt foncier pour des temps plus difficiles et garder ainsi une petite poire pour la soif ?

Ces 3 questions incitent notre groupe à déposer un amendement pour maintenir le coefficient à 1,5‰ soit, le même taux accepté par la commune de la Tène. Le manque à percevoir pour notre commune par rapport à sa proposition initiale est de CHF 28'500.00, c'est tout à fait digeste ! Saint-Blaise peut se permettre de ne pas tendre au maximum les propriétaires de biens de rendement sis sur son territoire. Pour notre commune, c'est une question d'image, c'est une question d'état d'esprit.

Le groupe PLR demandera donc un amendement pour le maintien de l'impôt foncier à 1,5‰. Que les choses soient claires, si l'amendement est refusé, le groupe PLR acceptera quand même l'arrêté tel que proposé par le Conseil communal.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, le **Président** ouvre la discussion de détails.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est vrai qu'il n'est jamais agréable pour l'autorité, d'augmenter un impôt ou une taxe. Effectivement, cela fait longtemps qu'à Saint-Blaise nous n'avons procédé de cette manière-là. La dernière fois que nous en avons parlé, c'était pour augmenter les impôts et nous avons reçu un référendum sec et sonnante.

Aujourd'hui, ce que nous proposons c'est effectivement un impôt foncier. Je remercie les groupes pour vos prises de position car tout monde a compris que l'Etat ne nous laissait pas le choix, en l'occurrence, de mettre en place l'impôt foncier au risque de perdre ce que nous touchons de l'impôt foncier sur les personnes morales soit, CHF 160'000.00 et nous perdrons d'une part ces CHF 160'000.00 en refusant l'impôt. Ce n'est pas le cas ce soir, je l'ai entendu, avec une acceptation peut-être avec un taux un peu inférieur mais nous perdrons également les CHF 290'000.00 de l'impôt des personnes physiques.

Pourquoi 1,6‰ ? Cela touche de loin pas tous les contribuables de Saint-Blaise, cela touche entre 50 et 100 contribuables. Le Conseil communal s'opposera à l'amendement du groupe PLR sur cette minime réduction qui ferait passer le budget légèrement dans le rouge.

Nous n'avons pas l'habitude de vous présenter un budget dans le rouge mais sur une question de principe et pour arriver à avoir suffisamment de fonds qui nous permettrons, en 2020, d'effectuer la baisse d'impôt de 2 points mais surtout, en 2021, qui nous permettra de combler la perte fiscale qu'engendrera le splitting de la révision de la fiscalité.

Je demande à l'assemblée de suivre la proposition du Conseil communal de passer à 1,6‰.

Comme il n'y a plus de remarque, **le Président** poursuit la lecture de l'amendement, de l'arrêté et passe au vote.

L'amendement est accepté par 16 voix et 12 avis contraires.

L'arrêté amendé est accepté par 28 voix.

11. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de modification du coefficient fiscal communal des personnes physiques

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Didier Wullemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Par cette baisse, le Conseil communal répond à la demande émise par notre groupe lors de la présentation des comptes 2018. C'est un juste retour pour notre population après plusieurs exercices très satisfaisants.

Même si cette baisse ne s'inscrit pour l'instant que pour une année, nous pouvons nous rallier aux arguments du Conseil communal en la matière et soulignons leur clairvoyance.

Dès lors, le PLR soutiendra à l'unanimité cette baisse.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente saintblaisoise a lu attentivement le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la baisse du coefficient fiscal. On peut remercier les auteurs du rapport pour la clarté. En particulier, dans le cas du tableau de l'état financier de la fortune communale qui était de CHF 2'800'000.00 au 31.12.2013 et est passée à CHF 7'000'000.00 au 31.12.2018.

Ajoutons qu'elle est passée virtuellement à CHF 9'000'000.00 au 1^{er} janvier 2019 puisque la loi oblige en 2019 à la dissolution de CHF 2'000'000.00 de réserves de bilan faites précédemment pour Prévoyance.ne, qui se sont révélées non nécessaires. Ceci sans compter une réserve ultérieure de politique conjoncturelle de CHF 1'000'000.00.

De fait, la commune a donc fait des larges bénéfices depuis 2013, de l'ordre de CHF 1'000'000.00 par an. Dans ces conditions, nous regrettons le manque d'ambition du Conseil communal. Que la baisse ne soit pas légalement pérenne. Et qu'elle soit aussi modeste.

Avec l'introduction de l'impôt foncier, cette baisse ne constitue pas une diminution de la fiscalité globale.

L'Entente acceptera néanmoins la prise en considération.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste a considéré la demande de modification du coefficient fiscal communal des personnes physiques.

Cette baisse proposée sereinement par le conseil communal suscite, de prime abord, un accueil globalement favorable, bien que pas unanime. Les réalités comptables nous laissent penser que l'idée n'est pas à balayer d'un revers de main...

Au-delà des impressions, évoquons quelques éléments en lien avec ce qui nous attend. Tout d'abord la question des fusions de commune qui nous sera à nouveau bientôt posée. Prenons note que cette baisse du coefficient nous éloigne encore de la réalité des communes desquelles nous entendons nous rapprocher.

Les prochaines élections communales mettront en place une nouvelle équipe à qui nous pourrions aussi laisser les prérogatives de traiter cette question. Ceci pour la limitation à une année de la baisse de points.

Il faudrait toutefois que cette forme de confort financier se traduise par des effets concrets et mesurables pour la population. On appelle cela un renvoi d'ascenseur.

Si l'autorité dans les moments difficiles sait expliquer des baisses de prestations et des augmentations d'impôt, la cohérence nous appellerait aujourd'hui d'ajouter à la baisse d'impôt une augmentation de prestations. Un peu comme si les choses se liaient, un peu comme un renvoi d'ascenseur.

Avec CHF 44'000'000.00 de crédit engagés nous nous plaçons sous le joug du frein à l'endettement. Ce qui va nous limiter dans la possibilité d'investir pour les prochaines années. Notre capacité financière ainsi que notre capacité de gestion des travaux nous limitent dans la mise sur pied de nouvelles infrastructures.

Domage, mais nous pouvons aussi trouver des manières de soutenir différemment la population. Le temps est un peu court pour une proposition concertée et ficelée, mais les idées à développer ne manquent pas... comme par exemple l'encouragement à la mobilité via le soutien d'abonnements de transports publics en faveur des jeunes de moins de 25 ans. Appréciable d'un point de vue économique pour le citoyen, déterminant en ces temps où tous les moyens liés au développement durable sont à prendre sérieusement en considération.

L'idée n'est donc pas de faire accepter ce soir un projet tout cuit, et encore moins de s'opposer à une diminution d'impôt, mais bien de se donner les moyens de faire éclore de vrais projets en lien avec les bonnes formes de nos bas de laine.

Se donner les moyens c'est bloquer comme le propose le Conseil communal la baisse sur une année, c'est proposer une vraie plus-value financière aux citoyens, avant de pérenniser cette baisse d'impôt qui pourrait, à moyen terme nous laisser entendre dire que : « il manque de l'argent pour faire mieux ».

Une diminution d'impôt et une augmentation de prestations, c'est aussi rendre aux personnes qui fournissent un lourd effort fiscal le plaisir de voir tomber sur leurs épinards une lchette de beurre.

Vouloir baisser les impôts c'est bien, en faire profiter l'ensemble de la population c'est bien aussi ! Et c'est dans ce sens que la limitation à une année de cette baisse nous paraît indispensable, tant

nous avons besoin de voir se concrétiser autre chose que des promesses électorales. La baisse sur une base pérenne deviendra acceptable dès le moment où le concret assumé rejoindra les intentions.

Le rapport est clair, ne noyons pas le poisson avec des chiffres qui sont maîtrisés par notre Conseil communal, mais laissons parler le bon sens en faveur de tout un chacun.

Le groupe socialiste soutient par conséquent dans sa majorité une baisse d'impôt de 2 points limitée à une année.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie les rapporteurs des groupes pour leurs prises de position. Il est peu coutumier en ces temps difficiles où les comptes des collectivités vont plutôt mal, qu'une commune puisse proposer, à ses citoyens, une baisse d'impôt. Pourtant, profitant de circonstances favorables, c'est ce que fait le Conseil communal en vous proposant cette baisse du coefficient fiscal pour une seule année.

Vous l'aurez compris, nous ne désirons pas proposer une réduction pérenne au vu des incertitudes qui pèsent sur nos finances pour les années à venir. En effet, nous avons de nombreux investissements à faire et il faudra les financer.

Nos quelques charges, notamment les charges inhérentes aux bâtiments scolaires ont augmenté. Le bâtiment de Vigner va encore coûter une dizaine de millions de plus en 2020 aux différentes communes qui participent à l'éoren. Il y a le collège des Terreaux à Neuchâtel qui a aussi vu le jour. C'est aussi ce genre de participation qui va alourdir notre budget pour les années prochaines.

J'ai entendu le rapporteur du parti socialiste, si nous voulons financer ces investissements et réaliser des projets qui nous tiennent à cœur dans les années futures, il faudra bien que l'on ait les moyens. Raison pour laquelle nous ne voulions pas proposer une baisse pérenne. Nous voulons également laisser aux Autorités qui seront en place au début de l'été 2020, la possibilité de continuer cette baisse fiscale, de la rendre plus pérenne en fonction des chiffres 2019 qui sortiront du budget 2020.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous remercie de le suivre dans cette baisse qui je l'espère, sera appréciée des citoyens.

Comme il n'y a plus de remarque, **le Président** poursuit la lecture de l'arrêté et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 28 voix et 1 avis contraire.

12. Budget 2019 ; rapport à l'appui

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du 9 décembre, le groupe PLR s'est penché sur le budget 2020 proposé ce soir. Il a pris acte des différents enjeux liés notamment aux gros investissements planifiés qui imposeront ce soir une acception du budget par au moins 2/3 des conseillers généraux.

Plusieurs membres du groupe se sont interrogés sur différents chapitres, interrogations qui seront adressés lors du feuillage du budget.

Toutefois, le groupe PLR se réjouit de voir que les comptes sont une nouvelle fois équilibrés, salue le Conseil communal de vouloir baisser la charge fiscale des contribuables et remercie le Conseil communal et l'administration générale pour le travail accompli. Il l'a accepté à l'unanimité des membres présents et recommande au Conseil général d'en faire de même.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le budget 2020 de la commune prévoit un bénéfice du compte de fonctionnement.

Nous reconnaissons sincèrement la qualité du travail sous-jacent à la préparation de ces documents.

Avec le bénéfice projeté de CHF 27'600.00, estimation sans doute trop prudente au vu des comparaisons budget-résultats des années précédentes.

Et par ailleurs accompagné d'une projection de bénéfice pour cette année 2020 à la hauteur de CHF 1'940'000.00.

Cela fait maintenant de nombreuses années que la gestion communale accumule des surplus financiers.

Permettez-nous de souhaiter qu'un jour, les partis majoritaires de Saint-Blaise commencent à réfléchir plus sérieusement à que faire dans cette situation de surplus structurel.

En effet même des amateurs en économie politique comme nous, devraient comprendre que des surplus récurrents et excessifs de la gestion publique n'ont pas que des effets positifs.

Puisqu'ils gèlent à la banque des fonds qui, s'ils étaient investis et/ou remis dans le circuit économique, avantageraient tout le monde.

Concrètement, l'Entente propose, et cela depuis un certain temps, une baisse substantielle et pérenne de l'impôt communal.

Pour le reste, nous rejoignons les propos de la Commission financière que nous remercions pour le travail fourni tout au long de l'année afin de garantir la meilleure gouvernance possible pour nos finances communales.

Cela dit, les conseillers de l'Entente accepteront l'entrée en matière.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Si on devait résumer la prise de position de notre groupe à la lecture du budget 2020, ce serait trois mots: satisfactions, intérêt et espoir. Permettez-moi d'offrir ce résumé :

- **Satisfaction** de découvrir un budget bénéficiaire pour la 7^{ème} année consécutive, ce qui dans notre canton n'est pas anodin. Satisfaction de voir dans le budget, par exemple, la prise en charge de services de partage tel que l'inscription aux services du bibliobus. Satisfaction de voir que le travail d'une commission peut déboucher sur du concret avec l'intégration au budget d'un montant pour répondre à différentes suggestions de la Commission ports et rives pour améliorer la sécurité. Satisfaction de voir que le canton reconnaît la valeur du théâtre

neuchâtelois permettant de diminuer les coûts pour les communes membres du syndicat. Ça valait la peine de rester.

- **Intérêt**, à la lecture du plan financier et des tâches, intérêt à nous projeter dans les prochaines années, à découvrir ou redécouvrir les investissements déjà décidés et sur lesquels nous serons invités à débattre mais aussi intérêt à réfléchir à en proposer d'autres qui répondent aux valeurs défendues par notre groupe, solidarité, cohésion sociale, santé pour tous.
- **Espoir** que ces prévisions budgétaires optimistes nous permettent de mettre en place pour notre commune une politique sociale et environnementale ambitieuse. Après les investissements dans la pierre des dernières années, nous espérons des investissements pour renforcer le capital humain, en matière de prévention de la santé, solidarité intergénérationnelle par exemple et des investissements pour stopper l'érosion du capital environnemental. Nous reviendrons avec des propositions concrètes lors des prochains mois, à l'exemple d'équipements sportifs pour nos ados ou de subventions pour les transports publics, pour assurer que les bénéfices communaux bénéficient à tous.

Le groupe acceptera donc le rapport à l'unanimité des membres présents.

Nous terminons en adressant nos sincères remerciements au Conseil communal et à l'administration pour la qualité du travail accompli et du rapport qui accompagne le budget, rapport qui comme le bon vin se bonifie d'année en année.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Malheureusement, cela ne sera plus le 7^{ème} exercice positif mais le 1^{er} exercice négatif d'un montant de CHF 600.00. Ce n'est qu'un détail mais je souhaitais tout de même le signaler.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.

- **Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 à 17)**

La parole n'est pas demandée.

- **3. Comptes de résultats sur trois niveaux (p. 21-22)**

La parole n'est pas demandée.

- **4. Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 23-25)**

La parole n'est pas demandée.

- **5. Plan financier et des tâches 2021-2023 (p. 26-36)**

La parole n'est pas demandée.

- **6. Contrôle des crédits (p. 37-39)**

La parole n'est pas demandée.

- **7. Indicateurs financiers (p. 40-43)**

La parole n'est pas demandée.

• 8.1 Comptes de résultats détaillés

Administration générale (p. 48-52)

M. Didier Wullemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai une question sur le bâtiment de l'administration communale et des travaux qui sont prévus.

Les travaux ? Les délais prévus ? L'organisation durant les travaux ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

S'agissant de l'Hôtel communal, la mise au concours pour un bureau d'architecture a été fait. Les travaux ont été attribués et les architectes sont en train de nous faire des propositions. Le délai des travaux est prévu pour le mois d'août. Il est impératif, pour des raisons de coûts et d'efficacité, que le bâtiment soit entièrement vidé. Actuellement, nous sommes en train d'organiser le transfert de l'administration pour une période relativement longue durant l'année 2020.

Ordre et sécurité publique (p. 53-58)

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons déjà fait une proposition de don pour les sinistrés du Val-de-Ruz, nous aimerions savoir qu'est-ce qu'il en est ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la dernière séance, nous vous avons informé que nous avons pris contact avec la commune du Val-de-Ruz pour savoir de quelle manière Saint-Blaise pouvait intervenir. Nous n'avons pas reçu de nouvelle du Val-de-Ruz à ce jour.

M. Natalia Orsetti (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018, le groupe socialiste a posé une question concernant la professionnalisation de la Commission de la police du feu. La réponse qui nous a été donnée par le Conseil communal nous a donné de l'espoir de pouvoir fournir enfin, un service public de qualité à la population.

Vous trouvez la réponse sur la page 23 du procès-verbal de ce Conseil général que je cite sous forme abrégée : « Nous avons fait l'évaluation financière sur une année et nous sommes arrivés à une estimation d'un taux d'activité pour une personne spécialisée à environ 20% et les coûts à environ CHF 40'000.00. À l'heure actuelle, la commission coûte environ CHF 10'000.00 ce qui veut dire qu'entre ces deux montants, il existe un panel de possibilités qui pourraient être envisagées ».

Aujourd'hui, le groupe socialiste voudrait savoir la suite. Est-ce que ce sujet a été discuté au sein du Syndicat intercommunal et si ce n'est pas le cas, prévoyez-vous de le faire ? Quand ?

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il n'est pas prévu de changer la Commission de police du feu en l'état. Il y a beaucoup de choses qui sont actuellement en place au niveau de la sécurité civile du littoral, au niveau de la réorganisation de certains établissements. Pour nous, cela sera certainement lors de la prochaine législature.

Culture, sports et église (p. 69-78)

Mme Estelle Chalon (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Temple de Saint-Blaise devrait être rénové, le Conseil communal peut-il nous donner des informations sur le planning des travaux et sur la coordination de ces derniers avec ceux du centre du village ainsi que sur le coût ? Par ailleurs, sera-t-il toujours possible de se rendre au Temple durant les travaux ? En outre, de quoi sera recouvert le parvis du Temple ? Finalement, les murs entourant le parvis tomberont-ils ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission de construction regroupant 3 Conseillers généraux d'Hauterive et 3 Conseillers généraux de Saint-Blaise, s'est réunie qu'une fois jusqu'à présent. Nous avons beaucoup travaillé avec le Conseiller général d'Hauterive, M. Jean Wenger, l'architecte et moi-même pour définir le projet qui avait déjà été ébauché de manière très complète par l'architecte Daniel Porret qui malheureusement, pour des raisons de santé, a dû abandonner ce mandat. L'architecte alors désigné pour ce projet, M. Minder, a repris cela.

Nous avons rencontré, la semaine dernière, les utilisateurs du Temple d'une manière très large pour connaître l'état actuel des installations mais surtout les besoins futurs des besoins des utilisateurs. Nous revoyons la commission le 8 janvier 2020, l'architecte viendra avec un projet plus complet des travaux qui pourraient être effectués. C'est à ce moment-là que nous aurons le calendrier. Le calendrier est soumis à différentes choses notamment aux subventions, d'une part de la Confédération et de l'autre part, de l'Etat de Neuchâtel. Subventions qui peuvent aller jusqu'à 30% du montant des travaux. Naturellement, les travaux pourront commencer lorsque nous serons sûrs d'obtenir ces subventions.

Pour la coordination des travaux avec le centre du village, nous allons faire notre maximum pour coordonner cela. Comme déjà dit, il n'y aura pas d'engins lourds sur le parvis du Temple donc cela ne devrait pas gêner les travaux au centre du village. Le seul élément que nous devons travailler en concertation avec l'équipe du centre du village, c'est lors de la réfection du mur d'enceinte autour du Temple.

Concernant le parvis du Temple, nous avons fait analyser l'état des arbres qui s'y trouvent. Effectivement, ils ne sont pas en excellent état sauf par le fait qu'ils ont du ciment autour et qu'ils n'ont pas été taillés d'une manière idéale depuis un certain nombre d'années. L'état sanitaire nous cause quelques problèmes et cela pose également problème sur la réfection du parvis du Temple parce qu'il y a des racines sur le parvis. Il sera peut-être envisagé d'enlever ces arbres et d'en

replanter d'autres. Naturellement, cela se fera après discussion et concertation avec les utilisateurs du Temple.

Le planning sera fixé en janvier lorsque nous aurons des éléments plus concrets et le chiffrage se fera également à ce moment-là. Nous sommes entre CHF 1'500'000.00 et CHF 2'000'000.00 de travaux.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je reviens juste au chapitre précédent pour vous parler des collèges de Vigner.

Les délais de construction sont tenus. Nous avons déjà annoncé que l'entrée des élèves dans 3 nouveaux bâtiments est prévue à la rentrée du printemps, soit le 27 avril 2020.

Les coûts sont maîtrisés, c'est-à-dire que les coûts des travaux devisés ne dépassent pas les devis. Il y a par contre des coûts non devisés qui sont apparus en phase de réalisation, annoncés à la Commission financière et de gestion qui feront l'objet d'une demande de crédit au moment opportun. Le moment opportun se rapproche puisque maintenant, nous avons pratiquement l'ensemble de toutes les soumissions qui sont rentrées.

Le problème des caissons de ventilation défectueux a été entièrement réglé du point de vue technique, sans aucun préjudice pour le fonctionnement de la ventilation et les travaux se poursuivent maintenant normalement.

Le litige lié à la responsabilité de ces malfaçons n'a par contre pas encore été réglé entre les assurances des entreprises et la commune n'a pas encore été remboursée des coûts liés aux réparations ; les discussions sont en cours et la commune a décidé d'entrer en procédure contre les entreprises responsables.

Vous avez pu voir que les préaux sont maintenant presque entièrement goudronnés, ils seront terminés à la fin de l'année. Sachant qu'il ne s'agit pas encore du revêtement final, qui ne sera réalisé qu'à l'achèvement final du projet en 2021.

Dans le cadre des travaux annexes, nous viendrons devant votre autorité au printemps 2020 pour des demandes de crédit pour l'équipement de l'auditoire de Vigner (lumière, son, équipements scéniques).

*Je profite également de vous parler de l'assainissement de Vigner 3 :
Nous vous informons que l'architecte que nous avons choisie pour réaliser le projet de rénovation de Vigner 3 a décidé de renoncer à son mandat.*

Les raisons qu'elle a invoquées sont relatives à des critiques et des affirmations tendancieuses qu'elle a entendues dans le village, ainsi qu'à l'attitude qui lui a été manifestée par certaines personnes lors de sa collaboration dans certains projets communaux et qui l'on découragée.

Le Conseil communal regrette vivement cette situation et garde son entière confiance dans cette architecte, malgré cette fâcheuse défection.

Nous sommes actuellement à la recherche d'un ou d'une nouvelle architecte pour le projet de rénovation de Vigner 3 car nous souhaitons en effet que ce projet puisse se réaliser en même temps que la fin du projet des collèges de Vigner.

*Réseau de chauffage de la Chaufferie communale de Vigner :
Les 1^{ers} travaux de ce réseau de chauffage sont actuellement en projet de détail et les premiers travaux débuteront au 1^{er} trimestre de l'année prochaine.*

Même si la quasi-totalité des bâtiments reliés à ce réseau de chaleur seront des bâtiments communaux, il a été décidé de faire un règlement de ce réseau de chaleur.

L'adoption des règlements communaux étant de la compétence de votre autorité, nous vous soumettrons le règlement pour le réseau de chaleur lors de la prochaine séance du Conseil général, au début de 2020.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Des travaux sont prévus au tout nouveau bâtiment nautique. En quoi consistent ces travaux ? Les commentaires au budget ne parlent que de plâtre et de peinture. Qu'en est-il des mises à terre électriques que le Conseil communal admettait être urgentes il y a déjà quelques mois ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les travaux au bâtiment nautique consistent en l'uniformisation du soubassement du bâtiment afin de mieux l'intégrer au paysage du port. Au niveau des mises à terre, des caches vont être mis temporairement avant que les travaux soient faits, donc très prochainement. Lors des travaux, les mises à terre officielles de la finition du paratonnerre seront effectuées.

Nous avons reçu une interpellation pour la promotion des syndicats dont la commune est membre au printemps de cette année. Après une rencontre avec les auteurs de l'interpellation et plusieurs échanges, nous avons pu valoriser la participation communale au syndicat via le site internet de la commune en mettant à jour, quelles réductions sont disponibles pour la population saintblaise. Nous avons aussi profité de la communication qui a été faite à nos aînés lors de l'invitation au Noël des aînés pour mettre en avant les avantages qu'a la population à leur participation au Syndicat du Théâtre du Passage. Ces avantages qu'il y a pour la population sont aussi intégrés à la plaquette qui est distribuée aux nouveaux habitants de Saint-Blaise et qui sera rééditée en 2020.

Santé (p. 79-80)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale (p. 81-90)

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons dernièrement voté un crédit important pour la rénovation de l'Hôtel communal avec un accès plus aisé pour les personnes à mobilité réduite.

Que faisons-nous pour les places de jeux, les parkings, les trottoirs, les accès aux toilettes publiques ? Existe-t-il un rapport d'un état des lieux à ce sujet ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons pas de rapport relatif à cela pour notre commune. Par contre, nous avons des consultations qui ont été émises notamment en ce qui concerne les trottoirs dont vous faites part, le long de la route cantonale. Cette loi pour les personnes handicapées doit être mise en vigueur, tout doit être installé pour 2023 et il est clair que nous avons pris du retard.

En ce qui concerne également les arrêts de bus, beaucoup de choses sont prévues comme le rehaussement des trottoirs afin de pouvoir faciliter l'accès pour les chaises roulantes dans les bus. Ceci a été intégré dans le projet d'étude du réaménagement de la RC5 de manière à avoir un projet complet. Quant aux places de jeux, nous n'avons pas de plan d'exécution pour la commune mais veillerons à ce que les accès soient toujours disponibles à tout un chacun.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Actions d'entraide à l'étranger :

CHF 0.00 au budget 2020, j'aurais voulu savoir s'il avait été donné suite à la demande de Latitude 21 de la Fédération neuchâteloise de coopération de développement et si ce soutien allait se poursuivre par la suite ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La seule sollicitation de Latitude 21 était une sollicitation ponctuelle à laquelle nous avons répondu par un subventionnement de CHF 1'000.00. Nous avons de nombreuses sollicitations soit ponctuelles, soit pérennes, celle-ci était ponctuelle. Nous verrons s'ils nous sollicitent en 2020 mais à l'heure actuelle, rien n'est fait.

Trafic (p. 91-96)

M. Lorenzo Zago (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Un rapport sur le plan de circulation qui date d'août 2019 et a été distribué à la CRPAL est non seulement très intéressant, mais son contenu et qualité dépassent largement le cadre de la CRPAL. L'analyse est très fouillée, les solutions proposées bien justifiées et très détaillées. Quelle suite le Conseil communal envisage d'y donner ?

Si on peut comprendre que la mise en place des solutions proposées puisse demander un certain temps, le rapport trouve aussi une série de criticités, de manques de conformité aux normes, et de déficits de sécurité qui demanderaient une action urgente et prioritaire.

Qu'entend faire le Conseil communal ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En parallèle à la Commission de révision du plan d'aménagement local, ce plan de circulation a également été distribué à la Commission des travaux publics qui se réunira bientôt afin d'étudier ensemble les solutions proposées dans ce plan de circulation.

En terme de priorisation du Conseil communal, l'idée est déjà de remettre les choses aux normes, d'améliorer la sécurité sur certains passages piétons et d'étudier plus précisément le régime de stationnement préconisé par ce plan de circulation et de stationnement.

Nous avons à Saint-Blaise beaucoup de places blanches, le rapport préconise plus de places bleues et nous ne pouvons pas décider du jour au lendemain de passer toutes les zones en bleu sans consultation préalable et notamment, de transmettre ces informations auprès des riverains.

Mme Natalia Orsetti (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je voudrais attirer l'attention du Conseil communal sur l'état du seul banc restant à la gare Bas-Lac, il a besoin d'une réparation ou d'un remplacement car il y a déjà un moment que la peinture sur le banc s'est décollée et maintenant, le banc est cassé, il manque 2 planches pour l'assise. Merci d'avance de prendre les mesures à ce sujet.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour l'information, cela sera fait au plus vite.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Premièrement, je remercie le Conseil communal d'avoir répondu par écrit, à la question datant déjà de plusieurs mois concernant la liste des dons, soutiens et subventions diverses de la commune pour les sociétés locales.

Je comprends bien que c'est une 1^{ère} itération et me réjouis de prendre connaissance de la suite. Mais pour quand ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il s'agit en effet d'une 1^{ère} ébauche qui sera complétée très prochainement avec notamment, les montants des amortissements liés aux bâtiments qui sont attribués à chaque société locale.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Suite à la votation sur le référendum de fin novembre, le Conseil communal va rencontrer le comité référendaire le 6 janvier afin de pouvoir clarifier la suite voulue par les référendaires.

*Communication sur la 2^{ème} phase des travaux du centre du village :
Ces travaux débuteront le 20 janvier. Nous avons déjà organisé une rencontre avec la population, nous avons invité les riverains en date du 29 octobre et nous referons une 2^{ème} séance d'information avec plus de précisions sur le début du chantier le 16 janvier 2020.*

Nous sommes en train de discuter avec les propriétaires de la zone concernée par ce chantier afin de pouvoir planifier avec eux les divers travaux sur leurs conduites privées. Nous allons poursuivre l'affinement de tout ce que l'on fait pour pouvoir commencer ce chantier dans les meilleures conditions.

Environnement et aménagement du territoire (p. 97-108)

M. Davide Poma (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

On a noté que la Ville de Neuchâtel subventionne à hauteur de 10% du prix d'achat pour un maximum de CHF 700.00 l'achat des motos et scooters électriques de ses habitants.

Est-ce que la commune de Saint-Blaise compterait s'aligner et ainsi aussi subventionner l'achat de « moyens de locomotion » électriques comme par exemple des motos, scooters ou vélos afin de favoriser la mobilité douce ?

Alors que la Ville de Neuchâtel ne semble pas subventionner les vélos, au vu des évolutions des moyens de locomotion ces dernières années, l'extension aux vélos électriques peut paraître judicieuse afin d'encourager les habitants de Saint-Blaise vers une mobilité plus écoresponsable.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La réponse est non. Le Conseil communal n'entend pas subventionner ce genre de moyen de locomotion, il va essayer de favoriser la mobilité douce mais pas ce genre de chose. Nous avons pris contact avec la Ville de Neuchâtel, qui en 2019 a mis un crédit de CHF 15'000.00 pour le subventionnement de scooters électriques, seuls 2 acheteurs se sont annoncés.

La commune de Saint-Blaise ne va pas se lancer dans cet élément-là, nous préférons tenter d'autres subventions, il y a peut-être d'autres projets que l'on pourra subventionner. Tout à l'heure, il a été mentionné les transports publics, peut-être ce genre de chose. Le Conseil communal préférera venir avec ce type de propositions plutôt que de financer des scooters qui sont relativement chers et qui ne touche qu'une infime partie de la population.

En ce qui concerne les vélos, la Ville de Neuchâtel ne les subventionne plus depuis longtemps à cause de la concurrence sur les vélos électriques. Aujourd'hui, on trouve des vélos électriques qui ne sont pas chers et comment est-ce que l'on fait pour les subventionner ? Je ne connais pas d'autres communes qui subventionnent les vélos électriques et la commune ne compte pas se lancer dans cette action.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est à nouveau une question récurrente, il me semble que le tourisme des déchets s'accroît sur nos éco-déchetteries. Avons-nous des évaluations et statistiques à ce propos et que fait-on pour cela ?

Il semble qu'il y ait une baisse importante du prix de rachat du papier et du carton, quelle en sera la conséquence sur la taxe des déchets ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour la 1^{ère} question, il n'y a pas de statistiques. En allant consulter les diverses interventions des prestataires de service sur la vidange des écopoints que nous avons à Saint-Blaise, nous pouvons constater une légère hausse du nombre des cloches de carton à vider. Il est difficile de parler d'augmentation de tourisme de déchets par rapport à leurs installations puisque l'on constate également qu'à la déchetterie de Cornaux, les volumes de carton ont diminué.

Nos écopoints sont bien placés, ils rendent service à la population de Saint-Blaise et certainement, aux communes limitrophes. Pensons aussi que les déchets que l'on récupère dans nos écopoints sont peut-être mieux dans nos écopoints que dans la forêt d'à côté.

Parler du tourisme de déchets, oui mais pas avec des mots si forts que cela. Il faut aussi constater que par rapport à l'augmentation de ces cloches, les habitudes des gens ont peut-être changé également.

2^{ème} question, concernant les matières (carton, papier) nous rapportent moins qu'avant. Le papier est passé de CHF 60.00 en 2017 à CHF 15.00 aujourd'hui par tonne, ces CHF 45.00 de différence que nous ne percevons plus. Quant au carton, il nous était payé CHF 10.00 la tonne jusqu'au mois d'octobre et depuis, nous ne toucherons plus rien. Nous risquons même de devoir payer pour les éliminations suite à des modifications d'accords internationaux sur l'exportation de ces matières.

En terme de chiffres, si la situation devait perdurer avec une somme de CHF 0.00/tonne pour le carton que l'on évacue sur la commune de Saint-Blaise, la perte pour 2020 se montrait à CHF 2'000.00. Il n'a pas été prévu de compensation à cette perte qui devrait pouvoir être amortie en fonction du résultat final du chapitre.

Mme Pascale Giron-Lanctuit (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je m'interroge sur l'utilisation des plages par des groupes durant l'été et sur la possibilité qui pourrait être donnée à ces groupes, notamment à ces associations qui ont des organisations structurées qui viennent utiliser les plages en été, de pouvoir s'annoncer auprès de la commune pour avoir un répondant. Cela permettrait, le cas échéant, de pouvoir prendre contact avec cette personne pour la gestion des déchets ou la gestion des dégradations. Pour prévenir également, une éventuelle tension qui pourrait se créer entre les habitants et les personnes qui viennent utiliser les plages.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

A l'heure actuelle ce qui est fait, tant par notre agent de sécurité publique que par l'entreprise de sécurité qui est mandatée de passer les soirs, les week-ends et les jours fériés, c'est qu'il est pris le nom d'une personne, d'un responsable du groupe afin d'avoir quelqu'un à contacter au cas où des dégradations seraient constatées.

En ce qui concerne l'annonce de grands groupes, au final ce sont des lieux qui sont libres et cela pourrait être très difficile à coordonner au sein de la commune. Cette année, nous n'avons pas eu de tables incendiées, cela veut dire que les dégradations ont diminué. Nous avons aussi essayé d'encourager les comportements plus civils avec la mise à disposition de poubelles de tri. Nous nous sommes rendus compte qu'après une année d'utilisation, ces poubelles ne sont peut-être pas aux meilleurs emplacements, nous devrions pouvoir valoriser cela en les déplaçant.

Demander aux grands groupes de s'annoncer, les rives sont tant à la population saintblaisoise qu'aux groupes externes et pour nous, cela nous paraît disproportionné de le demander.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

*La révision du plan d'aménagement local :
Les travaux pour l'avant-projet avancent à un rythme soutenu.*

Pour votre information, mais beaucoup d'entre vous le savent déjà, nous avons organisé, le 14 novembre, dans cette salle, un atelier participatif avec la population. Cet atelier a eu un beau succès, et les retours que nous avons eus ont été très positifs. Nous remercions ici, une fois encore, les membres de la Commission de révision du PAL (CRPAL) qui ont été très engagés dans le déroulement, et donc la réussite, de cet atelier participatif.

Nous vous informons également que nous avons eu mardi dernier une séance importante avec les services de l'État, et principalement avec le Service de l'aménagement du territoire (SAT). 14 personnes des services de l'État sont venues à l'Hôtel communal et nous les avons informés de manière très détaillée des travaux effectués, des travaux en cours et ceux à venir jusqu'à la fin de l'avant-projet, qui est planifiée pour l'été prochain.

Mais surtout, cela a été l'occasion pour nous d'affirmer la volonté politique de la commune de réaliser une révision de qualité et de le faire de manière participative. Nous avons également montré comment cette double volonté a été traduite dans les faits, en 2018 et 2019, par l'implication de l'ensemble du Conseil communal, de la Commission de révision du PAL, du Conseil général et aussi de la population.

D'un point de vue technique, cette séance avec les services de l'État, obligatoire à ce stade, a permis de confirmer que nos travaux sont parfaitement sur la bonne voie.

Économie publique (p. 109-114)

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le compte n'est pas profitable avec un résultat à charge de CHF 31'700.00.

La surface forestière d'environ 500 ha pour une surface totale de la commune de 879 ha qui n'est certainement pas totalement exploitable pour du bois d'énergie, j'ai deux questions :

- N'y a-t-il pas la possibilité de valoriser notre patrimoine forestier important et de proposer du bois à un prix intéressant aux habitants de la commune.*
- Dans le système de chauffage à distance retenu pour les collèges il est sauf erreur prévu une chaudière à pellets, est-ce qu'une utilisation du bois de la commune a été envisagé ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La question a besoin d'être approfondie pour avoir une réponse précise. Sachez que dans l'arrondissement forestier dont nous faisons partie (Le Landeron, Lignièrès, Cressier, Cornaux et

Enges), il y a une grande action qui est faite avec la construction d'un bâtiment pour le séchage de plaquettes forestières et il y a une exploitation importante qui est faite du bois.

Concernant les collèges de Vigner, effectivement nous allons chauffer aux pellets et non à l'aide de plaquettes de bois. Il faut savoir que pour le même volume d'énergie, pour 1 m³ de mazout, il faut 3 m³ de pellets et 9 m³ de plaquettes de bois. C'est un volume considérable pour avoir la même énergie. Autrement dit, s'il l'on voit la configuration des collèges de Vigner, cela nous semblait plus avisé.

Nous avons aussi le souci écologique et reviendrons aussi devant votre Autorité avec les détails à ce sujet au mois de mars. Nous avons discuté pour acheter du pellet à peine plus cher mais qui est fabriqué sans colle artificielle. Nous avons le souci d'utiliser des plaquettes et sommes en discussion avec le fournisseur qui se trouve vers Fribourg pour qu'il utilise le bois de nos forêts.

Finance et impôts (p. 115-122)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : 8.2 Comptes des investissements (p. 123-132)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : 8.3 Comptes par nature (p. 133-140)**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène (p. 141-145)**

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pensais que le Conseil communal allait mentionner le projet de la réfection du Jardin du souvenir. C'est une information qui figure dans le budget et je remercie le Conseil communal d'avoir donné suite à cette demande qui a été exprimée également par des collègues du Conseil général d'Hauterive.

Je pense que c'est une bonne chose que ce jardin soit réaménagé, je regrette peut-être juste que l'une ou l'autre de nos commissions n'ait pas été saisie, par ex. celle des aînés et soutien. Mais je fais confiance au Conseil communal et le remercie.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs (p. 146-151)**

La parole n'est pas demandée.

La discussion de détails étant close, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

La version amendée du budget est acceptée à l'unanimité.

13. Communications du Conseil communal

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, les États civils de Cornaux et Cressier sont fusionnés et sont à la Ville de Neuchâtel. Pour rappel également, pour le mariage, la salle de justice reste toujours d'actualité mais c'est une pétabosson qui vient ici.

Concernant les collèges de Vigner et les photovoltaïques, l'accouchement fut difficile avec d'abord les forceps et ensuite la césarienne mais enfin, nous arrivons à terme. Actuellement, nous avons déposé la structure sur les 3 collèges, les supports seront installés prochainement et les panneaux arriveront début janvier avec une mise en service à fin janvier. Tout cela pour vous dire que nous étudions la possibilité de faire un microgrid, c'est-à-dire un réseau électrique communal en utilisant les travaux de génie civil qui sont dévolus au chauffage à distance. Les bâtiments communaux, il faut encore en discuter avec les techniciens, seront dans la mesure de la productivité de ces panneaux photovoltaïques, ravitaillés en énergie propre. Dans le parking des collèges, il y aura des bornes de recharge de voitures électriques.

Nous avons déjà mentionné le fait qu'à partir du 1^{er} janvier, nous allons commencer de travailler la GED (gestion électronique des données), de telle manière que l'on puisse abandonner le papier au sein de l'administration. Actuellement, un énorme travail a été fait pour l'archivage afin de répondre à la loi sur l'archivage et cette GED sera entrée en vigueur, totalement opérationnelle, au 1^{er} janvier 2021.

Pour mémoire, entre les chauffages à pellets, le photovoltaïque, la recharge de voitures électriques, divers bâtiments chauffés par un chauffage à distance à pellet, une meilleure isolation du bâtiment communal, un toit isolé ainsi que le photovoltaïque du bâtiment nautique, je pense que cette année a été bonne pour ce qui est des aspects écologiques de la commune.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour ce qui concerne le concept de sécurité qui est dans le budget pour le port, sachez que la Commission des ports et des rives a élaboré ce concept de sécurité d'entente avec le garde-port et notre agent de sécurité publique. Le concept a été validé par le Conseil communal alors, dès ce matin, il y a un défibrillateur au port qui est accessible en cas d'urgence, il y aura encore des bouées de sauvetage qui seront mises au port et des échelles rajoutées.

Le petit pont entre Hauterive et Saint-Blaise mérite une réparation sur les rives. Cette réparation sera effectuée dès le début de l'année prochaine, nous coordonnons cela avec Hauterive et les services cantonaux qui nous subventionneront aussi pour cette réparation.

Jeudi passé, le Noël des aînés s'est très bien déroulé à l'Espace Perrier à Marin, nous étions encore une fois là-bas cette année et nous le serons vraisemblablement encore l'année prochaine au vu des travaux dans les collèges. La réception fut très sympathique et l'administration a fourni un gros travail pour cette réception et que cela a été très apprécié.

La communication, qui est toute fraîche, est que nous avons reçu la réponse de la Commission fédérale de la Poste (PostCom) par rapport à notre demande de réexaminer la décision de fermeture de l'office postal de Saint-Blaise. La PostCom a dit que la procédure respectait toutes les dispositions légales et qu'il n'y avait donc pas lieu de revenir en arrière. Cela veut dire que pour la commune de Saint-Blaise, nous savions que l'office de Poste avait de grands risques d'être menacé. À court terme, il reste un dernier espoir c'est de la présidence de l'association des communes neuchâteloises qui va rencontrer le directeur de la Poste pour en discuter. Vous savez que la commune de Milvignes est assez active pour défendre son office de Poste. C'est le dernier espoir qu'il reste et le Conseil communal est assez pessimiste aux résistances de l'office de Poste à long terme ici à Saint-Blaise.

Nous tenons à féliciter les élèves du collège de la Rive-de-l'Herbe pour les magnifiques décorations. Si vous n'avez pas eu encore le temps de les voir, je vous invite en sortant à aller les regarder, c'est absolument superbe.

Le Président remercie le Conseil communal de ses interventions.

14. Motions et propositions

Le Président fait la lecture de la motion reçue par le groupe PS :

« Un village avec des bâtiments économes en CO2 et des espaces généreux en biodiversité »
Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant de développer, avec l'aide de la commission énergie, un train de mesures pour encourager les propriétaires privés à entreprendre des travaux d'assainissement énergétique, recourir aux énergies renouvelables, aménager et entretenir les extérieurs de manière à favoriser la biodiversité. L'analyse du Conseil communal porte également sur la mise en œuvre d'une action exemplaire sur son patrimoine immobilier administratif et financier.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je crois que l'ensemble des Conseillers généraux et du Conseil communal a reçu le développement, je ne vais donc pas le relire.

Cette motion peut effectivement paraître manquer de concret, je veux préciser que c'était délibéré. C'est une impulsion d'un législatif vers un exécutif afin qu'il puisse s'intéresser à la mise en œuvre et aussi pour pouvoir associer les différents groupes politiques à la mise en œuvre.

Pour donner des exemples qui n'étaient pas dans le développement, par exemple au niveau de la commune, on pourrait se calquer sur des subventions cantonales ou subventionner l'achat d'appareils électroménagers de classe énergétique élevée ou pour la biodiversité, proposer des cours pour les particuliers.

Ce n'est pas les possibilités qui manquent, il s'agit de donner une impulsion. La mise en œuvre fera l'objet du débat au sein du Conseil communal et de la Commission de l'énergie.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La motion est certainement bien intentionnée mais permettez-moi de dire, il me semble à la limite de l'angélisme. On ne peut éviter l'impression d'un flou artistique qui mixe des mots à la mode qui n'ont pas de relation directe entre eux comme « économe en Co2 » et « biodiversité » tout en évitant toute analyse et proposition concrète.

On ne se plaindra pas que le PS saintblaisois se découvre une âme écologiste. On pourrait quand même rappeler, qu'il y a encore 2 ans, toute considération d'économie énergétique, notamment concernant l'impact des transports et déplacements avait été évacuée par l'approbation unanime que le PS saintblaisois donnait au projet immobilier des Chauderons. Peu avant cela, la destruction d'une partie de l'habitat naturel pour l'extension de la carrière de la cimenterie de Cornaux n'avait pas suscité d'émois particuliers.

Encore un peu plus en arrière dans le temps, on pourrait rappeler que la majorité du PS saintblaisois avait refusé de s'associer à l'Entente dans l'opposition du projet de centrale à gaz à Cornaux. Un

projet dont l'économie énergétique était tellement mauvaise qu'il avait fini par être abandonné, pour cette raison, par ces propres initiateurs.

On dit, que la 1^{ère} qualité en politique est de savoir compter ! Cette motion me laisse entendre que certains résultats sur Saint-Blaise aux élections fédérales ne sont pas passés inaperçues.

Cela dit, la motion demande au Conseil communal de proposer des mesures en faveur de l'économie énergétique des bâtiments mais évite de donner des indications, non seulement concrètes mais même politiques à ce propos.

Alors qu'une motion au Conseil général devrait plutôt donner un message, une ligne politique claire. Et puisque nous opérons sur le plan communal, cela devrait être des indications concrètes qui seraient bien ancrées dans le tissu urbain économique local plutôt que dans les grands principes, bien intentionnés mais forcément abstraits.

En effet, si l'on veut promouvoir une économie plus verte, il peut y avoir plusieurs types de mesures d'encouragement. Mais celles-ci se catégorisent en général en 2 seules modes d'interventions. Des mesures au niveau de la réglementation dont le coût direct est nul ou minime, mais qui peuvent avoir des coûts indirects pour les tiers ou alors, des mesures indiquant des subventions directes. Avez-vous des réflexions à nous offrir à ce propos ? Envisagez-vous bien les 2 types d'intervention, et dans le cas de subventions, avec quels types de ressources ? À ce propos, la motion des CHF 300'000.00 prévus par l'impôt foncier, paraît peu réaliste au vu de l'échelle des ambitions exprimées. Cela correspondrait à environ 0,1% du PIB de Saint-Blaise. Difficile d'imaginer de sauver la planète si bon marché.

La motion Marti-Zago de 2012 est toujours en attente et dont nous souhaiterions avoir une réponse avant celle de cette nouvelle motion. Sa 1^{ère} version amenait déjà avec ces 3 points distincts, la distinction entre mesures réglementaires et subventions. Ensuite, le point 3 qui envisageait des mesures de subventions avait été effacé par un amendement du PLR. Personnellement, j'avais trouvé cela regrettable mais au moins, les messages politiques de la motion votée enfin par le Conseil général étaient clairs.

Dans le cas de la motion telle que formulée, tout élément concret d'intention politique est en fait escamoté. Peut-être avez-vous pensé qu'ainsi un consensus sur le texte deviendrait plus facile mais en fait, ce consensus ne vaudra rien dire. Tout le monde pourrait être d'accord avec le texte mais cela n'engagerait à rien.

Pour finir, je me permets de poser aux motionnaires, une question sur la perspective politique implicite à cette motion pour autant qu'il y en ait une. Je remarque que vous présentez directement au Conseil général le texte sur un sujet important qui peut manifestement. Vous faites cela sans consultation préalable.

D'où ma question : qui sont pour vous les interlocuteurs politiques sur ces thèmes, et dans quel ordre ?

Est-ce que vous vous adressez en premier à un Conseil communal à majorité PLR et de tendance plutôt conservatrice ? Apparemment, vous lui avez soumis la motion pour avis avant de la déposer. Sérieusement considérez-vous alors qu'il répondrait de manière, disons, plus motivée, qu'il ne l'a fait jusqu'ici à la motion Marti-Zago de 2012 ? Ne vous vient-il pas à l'idée que s'il est si favorable à votre texte, c'est aussi parce qu'en fait celui-ci l'engage très peu ? Ou bien votre interlocuteur privilégié serait le PLR, parti majoritaire à Saint-Blaise ?

Il serait alors intéressant et utile de comprendre si l'adhésion du PLR à la motion implique que ce parti est désormais aussi d'accord sur le principe de subventions. Ce qui serait une différence politiquement significative par rapport à 2012.

Plutôt alors permettez-moi aussi de suggérer que s'il y a à Saint-Blaise un groupement politique qui depuis sa fondation s'est établi sur une base écologiste et progressiste, c'est bien l'Entente saintblaisoise.

Si vous voulez nous parler sérieusement d'économie verte sur le plan local, nous serons à l'écoute et prêt au dialogue, mais s'il-vous-plait venez avec des propositions concrètes.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR souhaite également connaître l'avis du Conseil communal sur cette motion, mais au final lors de sa séance de préparation du 9 décembre, le groupe PLR s'est penché sur la motion proposée par le groupe PS. Il en a principalement discuté la pertinence de celle-ci en relation avec les actions déjà engagées par la commune ainsi que ses possibilités d'application.

Le groupe a été satisfait d'entendre que le Conseil communal s'engageait déjà dans plusieurs actions énergétiques qui vont dans le sens de la motion comme par exemple le chauffage à distance du collège du Vigner. Il en conclut donc que c'est plus l'aspect de la biodiversité qui pourrait apporter des bienfaits à la commune et a donc décidé de soutenir la motion à la grande majorité.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal ne s'opposera pas à cette motion. Vous l'avez mentionné, nous ne sommes pas restés inactifs. Mon collègue, M. Canonica, a déjà listé ce qui a été fait. Nous avons mis en place un vélo-cargo dans le cadre de la commune de Saint-Blaise, nous avons décidé de supprimer le plastique à la commune, cette mise en application se fera sur les prochains mois. Nous sommes en discussions avec la C3F pour utiliser de la vaisselle réutilisable lors des manifestations qui ont lieu sur le territoire communal. Mon collègue, M. Jeanneret est en discussion avec le groupe Nature pour la pose de nids d'hirondelles au Pré-Brenier.

Toutefois et même si, des efforts ont été faits, il reste énormément à faire. Si cette motion peut nous pousser à aller dans ce sens, cela sera très bien et c'est avec enthousiasme et conviction que nous y répondrons.

Mme Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je souhaiterais répondre à mes collègues de l'Entente concernant le fait que la motion n'ait pas été soumise, au préalable, au Conseil communal. Elle a certes été mal adressée lors de son envoi, une petite erreur, je pense que l'on peut la pardonner et ne pas faire preuve de mauvaise foi en interprétant à tort et à travers. Pour ma part, je préfère un angélisme naïf authentique à certains propos. D'autre part, si l'Entente dit soutenir l'environnement et l'écologie, je vous invite à soutenir la motion, c'est un acte concret qui a été fait. Pour le reste et durant ces dernières années, le groupe PS a aussi montré son engagement par rapport à la protection environnementale et je ne souhaite pas répondre.

Pour les chiffres et le pragmatisme, en tant qu'ingénieur environnement à l'EPFL depuis 20 ans et engagée dans la démarche, je me mets à disposition du Conseil communal et des commissaires de la Commission de l'énergie pour arriver à des éléments plus pratiques, chiffrés et concrets.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le sujet est important ! Il est probablement le sujet le plus important de ce soir. Dommage que l'on arrive à la fin.

Toutes les problématiques en relation avec la ou plutôt les transitions énergétiques se caractérisent par un grand contraste entre :

- des discours consensuels et*
- des processus conflictuels.*

Ce débat ne fait pas exception.

Les discours consensuels donnent bonne conscience, mais au niveau de l'action concrète ils apportent peu.

Le monde réel et les problématiques de la transition énergétique sont trop complexes, compliqués, et impliquant des intérêts trop variés et souvent opposés, pour s'accommoder de discours consensuels.

Cette motion ne me semble donc pas un pas vers des démarches et des solutions concrètes. Elle fait plutôt partie d'un état d'esprit bien intentionné, mais enfermé dans une bulle de réalité.

En même temps, comme son approbation n'aura à mon avis aucun effet pratique, un refus n'aurait pas plus de sens.

Je propose donc à celles et ceux qui seraient un peu d'accord avec mes propos, de s'abstenir.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de la motion et au vote.

La motion est acceptée par 23 voix.

15. Interpellations et questions

Le Président annonce qu'il n'a pas reçu d'interpellations ni de questions.

Le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 28 mars 2019 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Renaud Marc

Eduardo dos Santos Dias
p.o. Helene Eberhard